

Scolarisation et handicap

Calendrier de préparation de la rentrée de septembre 2025

Le dépôt d'un dossier à la MDPH s'accompagne des documents suivants :

1 - Les documents obligatoires à la recevabilité :

- Formulaire (à compléter par la famille ; signé par les deux parents ou les représentants légaux si l'élève est mineur)
- Certificat médical de moins d'un an
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité de l'enfant et des représentants légaux
- Attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant)

2 - Les documents obligatoires pour l'évaluation :

- Ils dépendent du moyen de compensation demandé et sont listés dans les tableaux des pages suivantes.
- Si votre demande est couplée avec une demande financière (AEEH / PCH) : les devis, prescriptions médicales, bilans de suivis paramédicaux*... doivent également être transmis.

Tout dossier doit être déposé complet (pièces de recevabilité et pièces d'évaluation).

La transmission d'un dossier incomplet ou au-delà des dates limites* fixées dans ce calendrier ne permettra pas de garantir la mise en œuvre effective des moyens de compensation pour la rentrée scolaire (affectation, recrutement du personnel d'aide humaine...).

*** la date prise en compte est la date de recevabilité du dossier et non la date de réception à la MDPH**

Focus sur le GEVA-sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) :

Pour une première demande à la MDPH, ce document sera rédigé en réunion d'équipe éducative de l'établissement scolaire de votre enfant qui vous le transmettra afin de le joindre au dossier MDPH. Il peut être dématérialisé et enregistré dans votre LPI (livret parcours inclusif) par l'équipe éducative. Dans ce cas, le numéro de LPI fourni par l'établissement est à préciser dans le dossier MDPH.

Si c'est un renouvellement des droits, ce document sera renseigné par l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) organisée par l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) rattaché à l'établissement scolaire de votre enfant. L'enseignant référent transmettra ce document directement à la MDPH.

AESH - MPA

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces <u>obligatoires</u> pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH)	Première demande	Toute l'année et au plus tard le 14 mars 2025	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement) Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place.</p> <p>Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Renouvellement	Toute l'année et au plus tard le 5 avril 2025	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>
Matériel pédagogique adapté (MPA)	Première demande	Toute l'année et au plus tard le 14 mars 2025	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place.</p> <p>Argumentaire de l'établissement scolaire</p> <p>Bilan et argumentaire d'un ergothérapeute et/ou du SESSAD pour les troubles sensoriels</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Renouvellement	Toute l'année et au plus tard le 5 avril 2025	<p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Argumentaire de l'école</p>

1^{ère} ORIENTATION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces obligatoires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
DITEP (Dispositif Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique)	toute l'année	Certificat médical d'un pédopsychiatre GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT		Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Bilans des stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « <i>Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel</i> » du GEVA-sco) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
Pour les autres établissements et services medico-sociaux		Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans Ce bilan psychologique n'est pas demandé pour les déficiences motrice, auditive et visuelle. Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *

RENOUVELLEMENT ORIENTATION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces obligatoires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Pour tous les établissements et services médicaux sociaux	6 mois avant la date de fin des droits	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) * Bilan / argumentaire de l'établissement ou du service médico-social concerné
SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT	6 mois avant la date de fin des droits	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilans des stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « <i>Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel</i> » du GEVA-sco) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *

UNITES SPECIFIQUES

<p>Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)</p> <p>Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)</p> <p>Dispositif d'Autorégulation (DAR)</p>	<p>28 février 2024</p>	<p>Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence)</p> <p>GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>
--	-------------------------------	---

* orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Transport scolaire des élèves en situation de handicap

La demande est à adresser à l'unité transport scolaire des élèves en situation de handicap du Conseil départemental.
Formulaire à retourner au plus tard le **vendredi 4 avril 2025**.

Pour plus d'informations :

<https://www.finistere.fr/aides-et-services/personnes-handicapees/transport-scolaire-des-eleves-en-situation-de-handicap/>